



Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le

ID : 038-213805450-20250103-DA188\_2024-AU



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°188/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**  
**Marché de Contrôle Technique**  
**Extension et réaménagement du RDC de la Mairie de Vif**

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article R.2122-8 du code de la commande publique

**Vu** l'offre rendue au 09 décembre 2024

**Considérant** le besoin de recourir à un bureau de contrôle technique dans le cadre du projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville de Vif ;

**Le Maire**  
**DÉCIDE**

**De conclure**, avec APAVE Infrastructure et Construction France SAS – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE, représenté par Madame Valeria SAETTA Responsable de l'Unité de CTC de Grenoble, un marché de contrôle technique pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville de Vif.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de notification et s'achève à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement du ou des marchés de travaux relatif à l'ouvrage à contrôler.

Le coût de la prestation s'élève à 4 460 € H.T. soit 5 352 € TTC:

Le règlement s'effectuera sur présentation d'acomptes à l'avancement de la mission.

**De signer** le marché annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 03 JAN. 2025  
Par délégation du Conseil Municipal,  
le Maire

  
